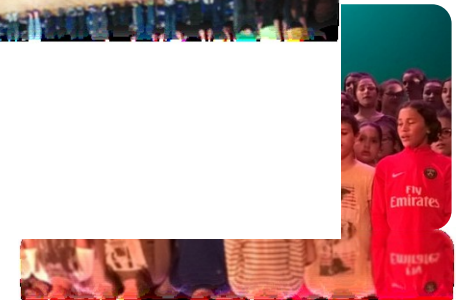


Classe Vocale à Horaires Aménagés



C.V.H.A 2019-2020

Qu'est-ce que c'est ?

En partenariat avec le Centre de la Voix Rhône-Alpes, quatre classes de la sixième à la troisième suivent un enseignement vocal renforcé intégré aux programmes de l'Education Nationale au sein du collège Jean Moulin.

Les horaires et les emplois du temps sont aménagés pour permettre de suivre cette scolarité enrichie dans des conditions idéales.

L'enseignement vocal est partagé entre le collège Jean Moulin et le Centre de la Voix Rhône-Alpes.

Les enseignant-e-s sont formé-e-s, diplômé-e-s et agréé-e-s par l'Education Nationale et par le Ministère de la Culture. La scolarité est gratuite.

Qu'est-ce qu'on y fait ?

On chante ! Un répertoire adapté et varié.

On chante aussi avec la chorale du collège !

On travaille sa voix lors des séances de technique vocale.

On reçoit une formation musicale renforcée.

On prépare des spectacles, on réalise un travail de mise en scène...

On se produit sur scène...

Pourquoi ?

Parce que chanter, écouter, créer la musique c'est nourrir sa curiosité, ses capacités de concentration, d'écoute et sa réflexion personnelle.

La pratique vocale apprend le respect de soi et des autres. Elle apprend aussi la vie en groupe.

Elle est un facteur important de l'épanouissement personnel.

Pour qui ?

Pour tous-toutes les élèves motivé-e-s par le chant durant leur scolarité au collège.

Une mise en situation permettra d'apprécier la solidité de cette motivation : chaque élève désireux-euse d'intégrer la classe voix s'y présentera en ayant préparé avant d'y venir une chanson de son choix avec ou sans accompagnement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1-Se renseigner

- Pour les élèves de CM2, lors de la sensibilisation au collège Jean Moulin animée par les professeur-e-s de musique.
- Pour les parents, lors de la réunion d'information qui aura lieu au collège Jean Moulin, salle polyvalente **le jeudi 28 mars à 18h.**

2-S'inscrire aux mises en situation avant le 15 juin impérativement

- Remplir le formulaire d'inscription ci-joint ou à télécharger sur le site du collège (le renvoyer au collège par mail ou par voie postale).
- Faire remplir la fiche de compétences ci-jointe ou à télécharger sur le site du collège par l'école élémentaire. L'école se chargera de la transmettre au collège.
- Une convocation vous sera adressée **par courrier** pour la **mise en situation au collège qui aura lieu le 19 juin à partir de 14h00.**

3-Les résultats seront communiqués par courrier aux familles à l'issue de la commission qui aura lieu au mois de juin au collège.

4- Inscription définitive au collège en même temps que les autres élèves.



Pour tout renseignement, contactez :

✓ Le collège Jean Moulin au : 04 78 15 01 40

1 place des minimes - 69321 Lyon cedex 05

Site internet : <http://jean-moulin-lyon5.etab.ac-lyon.fr>